

Une fois l'avis d'arrivée enregistré, le système douanier génère un contramarca qui est envoyé au système JUP.

Sortie du navire

Des éléments tels que:

- ETD (Estimated Time of Departure) et les demandes de service;
- l'insertion des manifestes du long cours, des listes d'équipage et de passagers, entre autres.

Note: Les autres autorités concernées enregistrent dans le JUP les autorisations d'entrée, de sortie et d'opérations des navires dans les ports, ainsi que d'autres déclarations.

Documents requis

Le règlement d'exploitation des ports du Cap-Vert établit que le représentant du navire qui fait escale dans les ports du pays dans le cadre d'opérations commerciales doit remettre les documents suivants dans les bureaux de l'administration portuaire ou de l'opérateur portuaire, ou encore les soumettre sur le système JUP:

- Registre des entrées;
- Liste de l'équipage;
- Liste des passagers;
- Liste des bagages; Copie du manifeste de la cargaison, dûment cubiquée;
- Plan de chargement du navire - plan détaillé d'arrimage du navire, avec indication par cale des espèces et de la cargaison, de la marque, du poids et de la taille de la cargaison;
- Copie du manifeste de la cargaison dangereuse ; et
- Copie des feuilles de déchargement du navire ou document similaire - remis à l'administration portuaire ou à l'opérateur portuaire immédiatement après l'opération de déchargement.



Importation

Procédures Logistiques



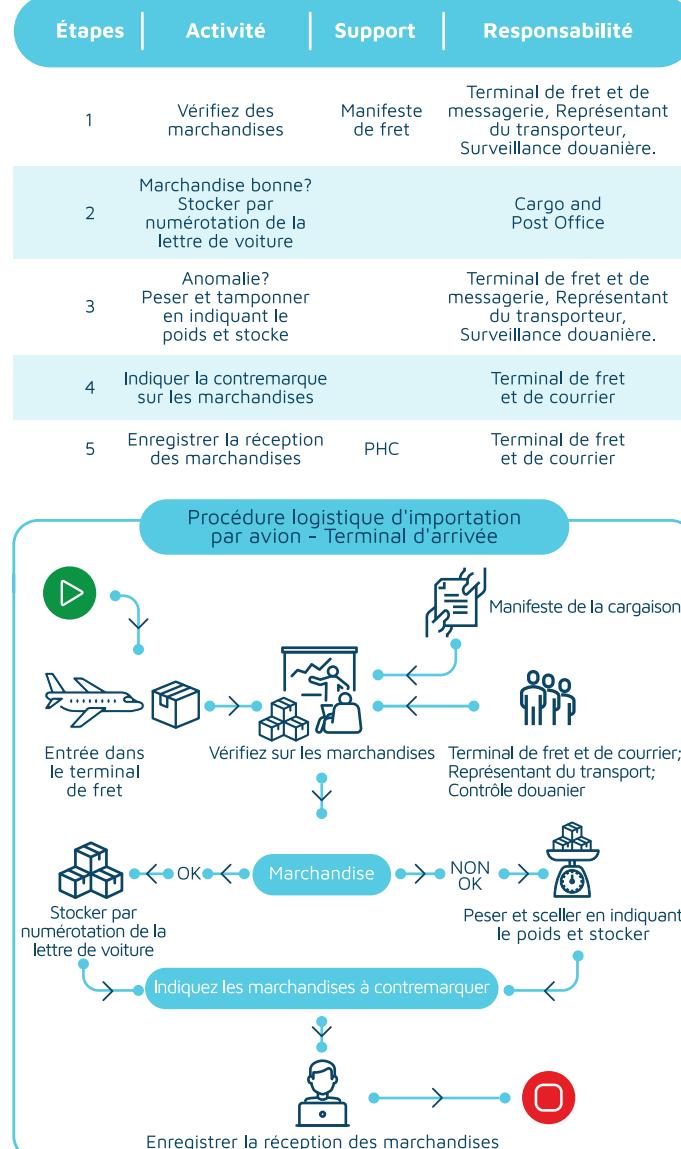
GOVERNO DE
CABO VERDE
A TRABALHAR PARA TODOS.

Transport aérien

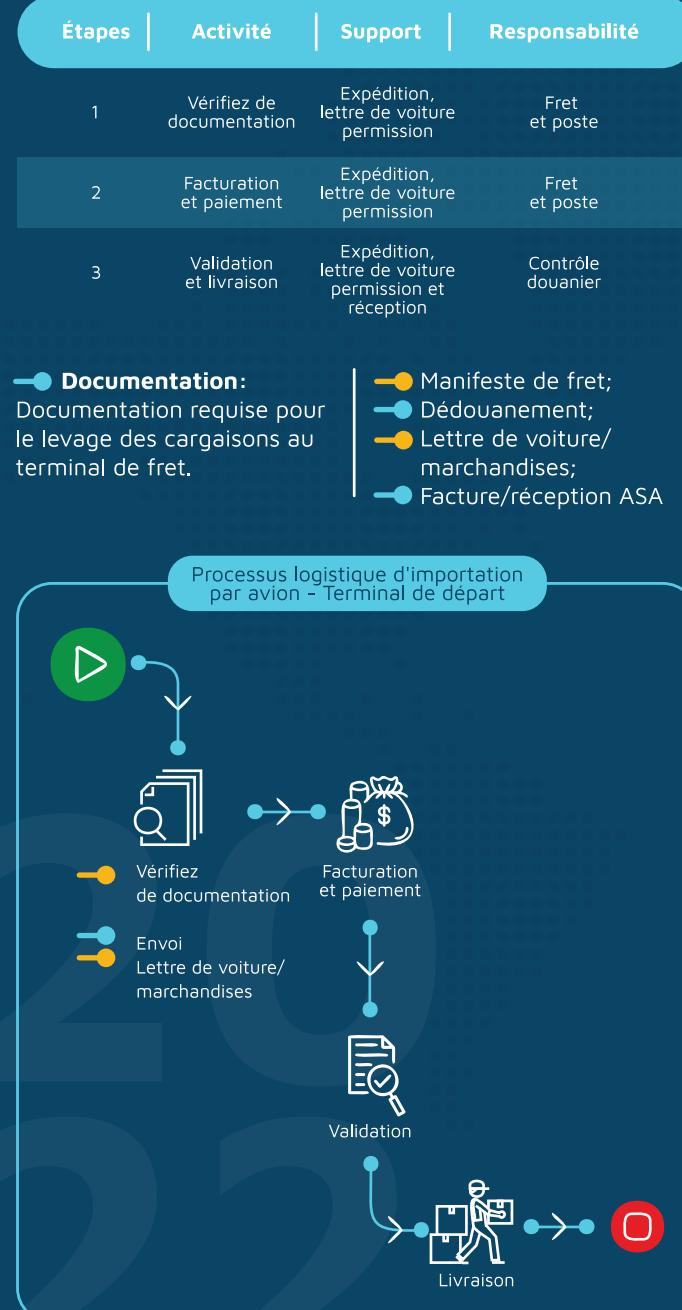
L'organisme gestionnaire des aéroports est responsable de la réception, du stockage et de la livraison des marchandises importées.

Description des procédures

● **Entrée dans le terminal de fret:** Réception, Vérifiez, stockage et enregistrement.



● **Départ du terminal de fret (après le dédouanement):** vérification, documentation, facturation, réception et livraison.



Transport maritime

Agences / Transporteurs

Procédures d'importation

● Envoi du contramarca et d'un avis de pré-arrivée aux clients/opérateurs annonçant l'ETA (heure d'arrivée prévue) du navire;

● L'armateur fournit à l'agence tous les documents relatifs à la cargaison à bord du navire;

● Délivrance de manifestes physiques et électroniques aux entités suivantes: douanes, ENAPOR, Polícia Judiciária et Guarda Fiscal;

● Notification aux opérateurs avec le connaissance pour le paiement;

● Réception de la prévision de déchargement final et insertion du manifeste de la cargaison;

● Notification au client de la soumission du manifeste de fret;

● Extraction de tous les BL avec l'autorisation de sortie appropriée;

● Notification aux opérateurs pour le ramassage des BL.

Concessionnaire du port

I. Logistique et Transport Maritime

Enregistrement de l'avis d'arrivée

Avant l'arrivée (48h), les navigateurs doivent s'enregistrer dans le système JUP, en fournissant les données suivantes:

● ETA (heure d'arrivée prévue),

● Caractéristiques principales du navire et

● Détails sur la cargaison, les passagers et l'équipage.

